PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE
Liberté
Égalité
Fraternité

Contrat de ville de Saint-François

quartiers2030

Appel à projet 2025

Date de lancement : 13 juin 2025

Date limite de dépôt : 4 juillet 2025

Sommaire

I. LE CONTEXTE : L'ENTREE DE SAINT-FRANÇOIS DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE 3
Qu'est-ce que la politique de la ville ? 3
Le QPV de Saint-François 3
Le contrat de ville, document qui porte la stratégie locale en faveur des QPV 4
II. UNE ANNEE DE TRANSITION ET DE MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE A SAINT-FRANÇOIS . 4
La politique de la ville s'articule avec des projets existants et à venir 4
Un appel à projet transitoire en 2025 6
III. LES GRANDES THEMATIQUES DE L'APPEL A PROJET 6
IV. LES CRITERES D'ACCEPTABILITE POUR CHAQUE PROJET 7
V. LES MODALITES DE REPONSE DE L'APPEL A PROJETS TRANSITOIRE 2025 8
Le dépôt des candidatures sur la plateforme Dauphin 8
Les contacts 9

I. Le contexte : l'entrée de Saint-François dans la politique de la ville.

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, conduite par les collectivités territoriales et l'État. Elle se donne comme objectif de restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus en difficultés, en améliorant les conditions de vie de leurs habitants. Ceux-ci subissent généralement un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins.

La politique de la ville repose sur des interventions ciblées en matière d'emploi, d'éducation, de cadre de vie et de sécurité, qui prennent en compte les spécificités locales. Elle repose avant tout sur un renforcement des interventions des politiques de droit commun, et mobilise aussi des moyens spécifiques.

Les principaux bénéficiaires de la politique de la ville sont les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette approche territorialisée permet de concentrer les efforts sur les populations les plus vulnérables, en particulier les jeunes, les demandeurs d'emploi et les familles en situation de précarité.

Les quartiers politique de la ville (QPV) sont ceux où les revenus sont les plus faibles. Ils sont définis selon les critères suivants :

- Être situé dans une unité urbaine de plus de 10 000 habitants.
- Regrouper au moins 1 000 habitants.
- Présenter un revenu inférieur à la moyenne nationale et à celle de l'unité urbaine.

Le QPV de Saint-François.

Une révision de la géographie prioritaire est intervenue en 2023 en France hexagonale et en 2024 en outremer. Le décret n° 2024-1212 du 27 décembre 2024 crée un QPV à Saint-François : le Centre bourg (code QN97121N).

Source : https://sig.ville.gouv.fr/territoire/97125

Ce QPV regroupe 3 grands « quartiers vécus » :

- les Raisins clairs, avec les résidences des Citronniers ;
- le centre bourg, avec les résidences Sapotille, Yuccas et Araucarias, La Rotonde,…
- le haut du bourg.

Les écoles Christophe Proto, Olga JEANVILLE-CAPRO et Raisins-Clairs sont inscrites dans le périmètre.

Les données socio-économiques qui ont permis de définir ce quartier sont celles de l'IRIS Insee « Bourg », au recensement de la population 2020.

Ces indicateurs de vulnérabilité montrent des taux élevés de chômage (33,6% de la population active), un taux extrêmement important de jeunes inactifs parmi la population de 19 – 24 ans (83%), et 35% de familles monoparentales parmi les familles.

Le contrat de ville, document qui porte la stratégie locale en faveur des QPV.

Le contrat de Ville est le document stratégique, transversal et partenarial, qui décline les orientations et les engagements en faveur des QPV dans chaque collectivité. Il est élaboré en co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire : institutions, associations, acteurs économiques, habitants.

Il comprend :

- Un diagnostic par QPV, avec des enjeux et des objectifs adaptés, en prenant en compte les dimensions urbaines, économiques et sociales
- Des engagements entre les partenaires et signataires (l'État, les collectivités territoriales, les acteurs économiques, les bailleurs sociaux), pour le renforcement des interventions des politiques de droit commun complétées par les moyens spécifiques du Contrat de Ville (les crédits du programme 147).
- Une description de la gouvernance, associant l'ensemble des acteurs privés et publics, les associations et les habitants
- Un plan d'action

- **Un document en construction…**

Le contrat de ville « Quartiers 2030 » de Saint-François doit être signé au 3ème trimestre 2025.

L'année 2025 est consacrée à la réalisation du diagnostic social et urbain, à la concertation avec les acteurs professionnels, les associations et les habitants, à la définition partagée d'enjeux et d'orientations.

II. Une année de transition et de mise en place de la politique de la ville à Saint-François.

La politique de la ville s'articule avec des projets existants et à venir.

Le contrat de ville prendra en compte un certain nombre d'actions et dispositifs existants, qui peuvent servir de levier ou être partenaires dans les projets présentés.

- En faveur de la réussite éducative, du soutien à la parentalité, de l'animation des quartiers :
  - Le **Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS)** signé avec la CAF, propose des actions de soutien à la scolarité, en dehors du temps scolaire, en direction des enfants, et aussi des parents.
  - La **Maison de la parentalité** portée par le CCAS
  - Les permanences **au point-justice (CCAS)** d'**Attitudes Médiation**, association de médiation familiale
  - **L'Espace de Vie Sociale** (EVS), de l'association « En avant roller »

- Pour l'accompagnement des personnes en difficulté dans leur parcours d'insertion professionnelle :
  - **Le Plan Action Jeunesse de la Région,** qui va vers les publics de 16 à 35 ans pour les accompagner dans leur projet professionnel
  - **Les accompagnements de la Mission locale de France Travail, de Passerelles pour l'emploi, Avenir Actifs** (service et conseil en évolution professionnelle),
  - **Les accompagnements du Dispositif Emploi Accompagné (DEA),** accompagnement des personnes en situation de handicap vers l'emploi ou le maintien dans l'emploi
  - **L'accompagnement socio-professionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental**

- En matière d'accès aux droits, administratifs, de santé… :
  - **L'Espace France Service** et le **Bus France Service**
  - **Le point-justice** du CCAS de Saint-François**,** avec les permanences d'avocats, juristes, notaires, d'associations comme Guadav France Victimes 971
  - **La Caravane des Droits**
  - **Le Bus de la Croix Rouge**

- En matière de prévention de la délinquance :
  - **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** (CLSPD) de Saint-François

Le territoire se caractérise aussi par **un nombre important d'initiatives en cours, qui viendront enrichir l'offre de droit commun dans les mois ou l'année à venir**. Parmi les principales :

- Le projet de **centre social de la ville de Saint-François** en partenariat avec la CAF, qui intégrera une crèche AVIP, une ludothèque, un lieu d'accueil enfant-parent (LAEP), un relais petite enfance (RPE). Dans l'attente de la réhabilitation du bâtiment, un centre social hors les murs sera mis en place début 2026. La Convention Territoriale Globale (CTG) a été signée en juillet 2022.

- Les initiatives en cours de la CA Riviera du Levant :
  - **Développement économique :** projet de Maison des entrepreneurs ; projet de tiers lieu ; un projet de boutique à l'essai ou boutique éphémère…
  - **Accompagnement à l'emploi :** Un Programme Local d'Insertion et Emploi (PLIE) est en cours de montage, il sera accueilli dans la Maison de l'Emploi et de l'Insertion à Sainte-Anne.
  - **Prévention santé :** le diagnostic pour un deuxième Contrat Local de santé (CLS) est en cours. Un Contrat Local de Santé Mentale (CLSM) vient d'être signé.

- Les projets du bailleur SIG pour 2026 :
  - L'installation d'un gardien sur la résidence Citronniers de la SIG, qui sera chargé notamment de la propreté, de la sortie des containers, de l'accueil des locataires.
  - Un programme de rénovation aux Citronniers 1

- Le Projet de la SEMAG :
  - Complexe Ludo-sportif sur le site de l'ancien terrain de karting

Un appel à projet transitoire en 2025.

Avec l'entrée en politique de la ville, Saint-François va désormais pouvoir soutenir chaque année jusqu'en 2030, des actions en faveur des habitants du quartier prioritaire.

L'appel à projet déclinera les orientations du contrat de ville. Pour l'année 2025, ces orientations sont provisoires, travaillées entre la Ville de Saint-François et l'Etat, et enrichies par les premiers échanges avec les partenaires de terrain.

L'appel à projet provisoire a vocation à :

- Soutenir des actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des quartiers prioritaires et en faveur des habitants les plus vulnérables, et notamment les jeunes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle, les parents de jeunes enfants, les personnes âgées isolées
- Encourager des projets innovants, en lien avec les grandes orientations à définir dans le futur contrat de ville.

La programmation 2025 doit permettre de lancer une dynamique de projet, de mobiliser les acteurs du territoire autour des problématiques de terrain, de familiariser les associations avec les réponses à appel à projets et la recherche de financements pour leurs actions.

III. Les grandes thématiques de l'appel à projet.

Pour cette année de transition, les projets soutenus par la politique de la ville se concentreront plus particulièrement sur les sujets suivants :

- **L'accompagnement à l'emploi, à la formation professionnelle et à la création d'activité.**

L'insertion professionnelle, l'accompagnement vers l'emploi et l'aide à la création d'activité sont des priorités fortes pour la ville de Saint-François. Seront soutenus plus particulièrement les projets :

- Proposant de l'aller-vers et de l'accompagnement renforcé des publics les plus en difficultés et les plus éloignés des accompagnements existants : jeunes sans qualifications, femmes isolées, chômeurs de longue durée... L'objectif est de permettre le retour vers le droit commun.
- Le rapprochement entre les entreprises et les jeunes, notamment pour les offres de stage et d'immersion (collégiens, lycées, demandeurs d'emploi), l'organisation de job dating…

- **Des actions éducatives et notamment des actions de soutien à la parentalité.**

Les premiers constats du diagnostic soulignent un manque d'actions en direction des jeunes enfants et des parents de jeunes enfants, des partenariats autour du décrochage scolaire à relancer. Les projets proposés pourront donc concerner :

- L'accompagnement à la parentalité (type café des parents…), avec un souci de prise en compte de difficultés spécifiques, comme l'illettrisme des parents.
- L'épanouissement des capacités d'apprentissage des très jeunes enfants.
- Le renforcement ou la complémentarité des actions menées dans le cadre du CLAS, pour conforter l'accompagnement éducatif durant la scolarité.
- Des actions de lutte contre le décrochage scolaire : repérage, modalités innovantes d'accompagnement, partenariat avec le collège…
- L'ouverture aux enfants et aux adolescents du QPV à de nouvelles possibilités en matière de pratiques sportives et culturelles

- **L'appui à l'animation de la vie locale et à la gestion urbaine et sociale de proximité.**

Un des enjeux fort de la politique de la ville est de soutenir la dynamique associative, et de stimuler les initiatives des habitants. Seront donc soutenues des actions :

- Visant à renforcer le tissu associatif via l'accompagnement à la structuration et à la montée en compétences des acteurs locaux.
- Soutenant la construction et le portage de projets par les habitants pour mieux répondre aux besoins des quartiers, dans une visée citoyenne.
- Concourant à l'amélioration et la valorisation du cadre de vie et du vivre ensemble dans les quartiers, en lien avec les bailleurs sociaux : sensibilisation aux questions de propreté, de tri, sélectif et à l'écocitoyenneté, entretien et embellissement des espaces publics, jardins partagés…
- A visée inter-générationnelle, notamment pour faciliter le partage de l'espace public par tous.
- Avec pour objectif de rompre l'isolement des personnes âgées

- **Des actions de médiation et prévention, notamment en matière d'accès aux droits et de santé.**

De manière complémentaire au Contrat local de santé, des actions pourront répondre à des besoins de médiation et de sensibilisation :

- Actions auprès de la jeunesse en matière de prévention des addictions, prévention des comportements à risque (entrée dans le trafic, violence, prostitution…) par le renforcement des compétences psychosociales
- Actions de développement des pratiques d'activités physiques et/ou sportives, notamment envers les filles
- Actions de médiation sociale et familiale, prévention et accompagnement des violences intrafamiliales
- Soutien aux actions de prévention et dépistage (diabète, cancer…), notamment pour renforcer l'accès aux soins de ceux qui en sont le plus éloignés.

Des actions ou expérimentations autour de l'accès aux droits pourront être soutenues, notamment pour répondre aux besoins importants d'aide administrative, de manière complémentaire aux services proposés par l'Espace France Services et le CCAS.

IV. Les critères d'acceptabilité pour chaque projet.

- **La mobilisation des crédits droit commun.**

Les subventions du contrat de ville viennent en appui et complémentarité après la mobilisation d'autres financements, notamment ceux du droit commun.

Les dépenses liées au financement de postes ou relevant du fonctionnement courant d'une structure ne sont pas éligibles.

La Ville de Saint-François et les services de l'Etat et les référents politique de la ville des institutions partenaires sont à votre disposition pour vous aider dans ces démarches (voir contacts en dernière page).

- **La concertation et l'implication des habitants cibles dans les projets.**

Les projets présentés dans le cadre du contrat de ville doivent intégrer des modalités de participation des habitants (à la conception du projet, à sa mise en œuvre ou à son évaluation) afin de favoriser leur implication et répondre au mieux aux besoins du quartier.

- **Des projets qui s'inscrivent dans une méthodologie de projet structurée.**

- Le projet doit s'appuyer sur des éléments de diagnostic et de contexte démontrant qu'il répond bien à un besoin exprimé du QPV.
- Le projet doit faire la preuve de sa viabilité, par la présentation d'un budget réaliste et équilibré et des cofinancements identifiés.
- Le projet doit comporter une description des modalités de mise en œuvre : description des actions à mener, du public ciblé (majoritairement des habitants du QPV), les modalités de mobilisation du public, le type d'accompagnement, la qualification des encadrants, le calendrier d'intervention, la prise en compte du maillage partenarial.
- La présentation de critères de suivi et d'évaluation (exemple : nombre de bénéficiaires, taux d'insertion, amélioration du cadre de vie, etc.).
- Un bilan intermédiaire et un bilan final devront être transmis, afin de garantir l'éligibilité à de nouvelles aides l'année suivante.

V. Les modalités de réponse de l'appel à projets transitoire 2025.

Le dépôt des candidatures sur la plateforme Dauphin.

La procédure de dépôt de dossier est complètement dématérialisée. Le dossier doit être déposé sur le portail DAUPHIN de l'ANCT.

https://usager-dauphin.anct.gouv.fr/

Les pièces obligatoires lors du dépôt du dossier

- Les statuts de l'association
- La liste des dirigeants de la structure
- Les comptes approuvés du dernier exercice clos
- Le rapport du commissaire aux comptes pour les associations qui en ont désigné un, notamment celles qui ont reçu annuellement plus de 153 000 euros de dons ou de subventions.
- Le budget prévisionnel de la structure
- La délégation de signature pour attestation sur l'honneur si nécessaire
- Un IBAN

Les contacts.

Pour toute information complémentaire, et pour être accompagné dans votre dépôt de candidature et s'assurer de son éligibilité, veuillez contacter :

Dans les services de l'Etat	
Axelle BAPTISTIDE-SINIVASSIN - Déléguée du préfet à la politique de la ville pour l'arrondissement de Pointe-à-Pitre axelle.baptistide-sinivassin@guadeloupe.gouv.fr Tel : 06.90.67.90.93. Laurence DIB - Chargée de Mission-Service politique de la ville – DEETS laurence.dib@deets.gouv.fr Tel : 06 90 26 06 37 Karine FARENC - Responsable des opérations administratives de la Politique de la ville – DEETS karine.farenc@deets.gouv.fr Tel : 05 90 80 50 81 - 0690 27 40 35	
A la ville de Saint-François	**A la CARL**
Fabrice DAIJARDIN Chargé de Coopération CTG/QPV-Chef de projet Contrat de ville fdaijardin@ville-saintfrancois.fr Tel : 06 90 35 53 42 Laetitia DOUARED, Assistante de Direction ldouared@ville-saintfrancois.fr Tel : 06 90 81 36 26	Francis LUDGER Directeur du Pôle Solidarité et Développement territorial fludger@rivieradulevant.fr Tel : 06 90 30 04 94
A la CAF	**Au Conseil départemental**
Aïcha GIRARD Conseillère Technique en Action Sociale référente Parentalité aicha.girard@caf.fr Tel : 05 90 90 54 43 / 06 90 05 21 56	Betty ARCHIMEDE Cheffe de service DSQ betty.archimede@cg971.fr Tel : 05 90 93 78 06